

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129645-PROF TPCAU n°2

Ref : 2025-2129645

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris- Belleville (ENSA-PB) Ministère de la culture	ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2026

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	Expérience souhaitée Non renseigné		
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

L'ENSA PB recherche une personne à haut niveau d'expertise sur le domaine professionnel de l'architecture du logement, attesté par l'expérience en tant qu'architecte et pédagogue dans les ENSA.

Il est attendu que l'enseignement de l'architecture du logement soit placé dans une perspective critique et responsable, à l'aune du « nouveau régime climatique » et en conscience des questions sociales et politiques qu'il soulève. En abordant le logement sous l'angle de « l'habitabilité », il s'agit de contribuer à l'actualisation et au renouvellement des références et des méthodes d'enseignement, au service d'une réflexion prospective et critique sur les conditions de la « production » actuelle du logement.

Missions pédagogiques :

La personne développera sa candidature et ses propositions sur la base suivante :

- un studio de PFE explorant le thème de l'habitabilité dans son sens large,
- En L2 S1 (semestre sur l'habiter dans ses multiples dimensions), un cours de théorie et analyse de l'architecture de l'habiter adapté à ce niveau, abordera notamment l'habitat individuel et groupé, sans se limiter aux corpus canoniques de l'architecture savante. La proposition, cohérente avec le montage de la semaine introductory du semestre (dans lequel l'enseignant·e s'investira), explicitera le choix et la pertinence du corpus de référence ainsi que des critères d'analyse.
- en L3 S2, un studio de projet lié au thème de l'habiter, abordant « l'habitabilité » dans son sens le plus large et de façon transcalaire.

Missions scientifiques

La personne aura la capacité à éclairer la politique pédagogique et scientifique de l'école sur les questions relevant de son domaine d'expertise. Elle sera force de proposition pour porter un enseignement à la fois situé et ouvert à l'interdisciplinarité et aura capacité à travailler en bonne intelligence avec les chercheurs et chercheuses de l'IPRAUS

Profil recherché

Diplômes ou expérience souhaités

- Expériences et compétences
 - Production architecturale large et reconnue.
 - Pédagogue confirmé, solide expérience d'enseignement dans les ENSA.
 - Capacité à coordonner un travail collectif de façon démocratique.
 - Bonne connaissance des milieux professionnels, ainsi que des conditions de production du logement.
 - En tant que professeur, excellente connaissance du fonctionnement des écoles. La capacité à s'engager dans des missions de coordination et à s'impliquer pleinement dans les instances et dans la définition du projet d'école, sera démontrée par l'investissement antérieur.
 - Diplômes
- Architecte DPLG ou HMONP.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Poste ouvert à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2026

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun·e de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage,

Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel). Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école et celle des études exercent la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an)

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines